



## **Politique des services scéniques/Cahier des charges**

---

Lorsque la Place des Arts loue ses salles et ses équipements à des tiers, elle remet au Producteur un contrat et le cahier des charges décrivant l'ensemble de ses obligations à titre de locataire. Le Producteur doit, entre autre chose, assumer la responsabilité de fournir le personnel technique pour son spectacle. Ce personnel devra avoir les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements loués de la Place des Arts. De plus, le Producteur doit s'engager en son nom et, selon le cas, au nom de son fournisseur de services à fournir copie d'un certificat d'assurance responsabilité civile selon les paramètres définis au contrat de location.

La Place des Arts s'attend à ce que le Producteur se conforme aux obligations imposées par les lois applicables au Québec à titre d'employeur pendant son séjour à la Place des Arts. Il doit notamment s'engager à respecter les lois en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et doit également fournir un numéro de dossier à la CSST. Le cas échéant, le Producteur doit s'assurer que son fournisseur de services respecte les mêmes obligations.

La Place des Arts favorise un climat de travail sain et performant sur toutes ses scènes, et vise à offrir un environnement souple et compétitif.

---

### **Les responsabilités du Producteur**

---

#### **Objet**

Le Producteur accepte que tout dommage causé aux locaux loués, et/ou aux corridors ou passages conduisant à ces locaux, à l'ameublement, à l'équipement sera réparé, remis en état ou remplacé à ses frais; le producteur est responsable de tout dommage matériel causé à l'immeuble et aux équipements loués durant le temps de location, dans la mesure où il est effectivement responsable desdits dommages, et s'engage à acquitter les montants engagés dans les réparations sur présentation des factures ou paiement sur billetterie.

#### **Direction technique de l'événement**

À la signature du contrat, le Producteur a l'obligation de fournir à la Place des Arts les noms et coordonnées de son directeur technique/régisseur et devra prendre en charge tous les aspects logistiques et techniques de sa production. L'équipe de concepteurs et de techniciens embauchée ou celle du fournisseur de services sera sous son entière et unique responsabilité. Le Producteur est entièrement responsable du bon déroulement de son spectacle.

#### **Responsabilités du directeur technique/régisseur**

Le directeur technique/régisseur est responsable de l'ensemble des activités spectacles incluant les montages et démontages. Il est présent sur scène pour toutes les étapes de production et tous les spectacles.

#### **Équipe technique**

À la signature du contrat le Producteur a l'obligation d'embaucher une équipe technique ayant les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements loués à la Place des Arts. Les mêmes obligations s'appliquent à l'équipe technique du fournisseur de services.

L'équipe technique du Producteur doit être en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement de l'activité à l'intérieur de l'horaire établi, de façon à ne pas nuire aux droits des autres locataires et utilisateurs de la salle et des équipements loués par le producteur.

Les équipements de scène, de sonorisation et d'éclairage de la Place des Arts sont des équipements sophistiqués qui ne peuvent être opérés que par du personnel qualifié.

## Santé et sécurité

Le producteur est responsable de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs et des utilisateurs des salles et des équipements qu'il a loués. Conséquemment, le producteur est responsable de l'application de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* (L.R.Q., c. S-2.1) et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., c. A-3.001) ainsi que de tous les règlements qui en découlent. Le Producteur devra, sans délai, fournir un numéro de dossier à la CSST. Le Producteur devra s'assurer que le fournisseur de services, s'il y a lieu, respecte les mêmes obligations.

## Devis technique

Environ un mois avant la « première » de votre événement, le conseiller à la production de la Place des Arts contactera le directeur technique/régisseur du Producteur. Un devis technique sera requis et devra comprendre :

- le plan d'éclairage
- le plan de sonorisation
- la liste des éléments scéniques
- la liste des équipements loués appartenant à la Place des Arts
- la liste des équipements additionnels
- un horaire détaillé (montage, répétition, représentation, démontage)
- une évaluation des équipes de scène

Ces informations sont nécessaires afin de s'assurer que l'utilisation des lieux et des équipements loués est conforme à leur capacité et aux modalités d'utilisation et qu'elle n'affecte ni ne compromet les droits des autres locataires et utilisateurs desdits lieux.

La Place des Arts se réserve le droit de refuser l'horaire de production ainsi que l'évaluation des équipes de scène si, par son conseiller à la production (voir **Rôle du régisseur technique**, page 3), elle juge qu'ils peuvent compromettre la bonne marche des opérations de la Place des Arts.

## Outillage et quincaillerie

Le producteur est entièrement responsable de l'outillage et de la quincaillerie requis pour son personnel et sa production.

## Rôle du régisseur technique de la Place des Arts

Un régisseur technique sera assigné dès la signature du contrat. Celui-ci sera responsable de toute question relative à l'utilisation des lieux et des équipements loués. Il sera présent lors de l'arrivée du Producteur à la Place des Arts et agira comme représentant de celle-ci. Le régisseur n'est cependant pas responsable du montage et de l'opération des équipements de scène, pas plus qu'il ne dirigera l'équipe technique. L'équipe de scène doit lui être présentée, cependant le Producteur en garde l'entière responsabilité, ainsi que celle de tous les participants. Le Producteur doit s'assurer que ceux-ci se comportent de façon respectueuse à l'égard des autres utilisateurs et locataires de la Place des Arts.

## Règlements divers

- Le locataire doit ignifuger tous les éléments de scénographie utilisés dans les lieux loués.
- Les manipulateurs d'effets pyrotechniques doivent être certifiés conformément à la réglementation fédérale à ce sujet.
- La Place des Arts doit approuver les installations pour tout accrochage acrobatique ou artistique.
- Conformément à la réglementation de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec à l'égard des détenteurs de permis, la bière et les bouteilles de vin apportées devront être timbrées par la SAQ. Si le Producteur ne possède pas de permis, il lui est interdit d'introduire de l'alcool dans l'enceinte de la Place des Arts.
- Il est interdit d'offrir des boissons alcoolisées au personnel de la Place des Arts et ce avant, pendant et après les spectacles.
- Il ne sera pas permis, ni toléré que du personnel relevant du Producteur se présente à la Place des Arts en état d'ébriété et/ou sous l'influence de drogues.
- L'interdiction de fumer fait loi partout dans le complexe de la Place des Arts (loges comprises).
- Les frais de stationnement des participants à l'événement et ceux du public sont à la charge de chacun des individus.

## Liste de fournisseurs de services techniques

---

Les fournisseurs suivants sont reconnus par Place des Arts comme remplissant les obligations du cahier des charges. Cette liste, non exhaustive, est mise à jour le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

### **Benoit Jolicoeur**

[bjolicoeur.st@gmail.com](mailto:bjolicoeur.st@gmail.com)

Tél. 514 726 4693

### **Productions du Grand Bambou**

Yves Savard

Tél. 514-231-1351

[yves.savard@equipespectra.ca](mailto:yves.savard@equipespectra.ca)

### **TKNL services audio-visuels**

Sylvain Reeves

Tél. 450-449-1717 poste 219

[s.reeves@tknl.com](mailto:s.reeves@tknl.com)

### **Gestion Scénique Inc.**

Harold Bergeron

Tél. 514-262-7743

### **Regroupement des techniciens de la scène du Québec Inc.**

[agent@iatse56.com](mailto:agent@iatse56.com)

Tél. 514-386-7334

### **Service technique Sacef (Salle Claude-Léveillée et Cinquième Salle seulement)**

[sacef@placedesarts.com](mailto:sacef@placedesarts.com)

Tél. 514-285-4292